

Les projets soumis au débat public par l'État visent la construction de deux parcs d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leurs raccordements, d'une puissance de 750 mégawatts chacun, contribuant à atteindre l'objectif national de 40 % d'électricité issue d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Le public a été amené à se prononcer sur l'opportunité, les alternatives et les caractéristiques de ce projet sur quatre zones en mer, pré-identifiées par l'État, d'une surface totale de 3 300 km².

Les deux parcs représenteraient environ 10 % de cette surface et pourraient se situer à une distance comprise entre 15 et 55 kilomètres des côtes.

# DE L'ORGANISATION DU DÉBAT

## Pourquoi avoir décidé d'un débat public?

La Commission nationale saisie par le Ministère en charge de la Transition Écologique et Réseau de transport d'électricité (RTE) a décidé que la procédure de participation du public la plus adaptée serait un débat public compte tenu de plusieurs éléments: la méconnaissance locale de ces projets alors même que le contentieux sur le projet Provence Grand Large en démontre la conflictualité potentielle, le précédent des débats publics sur les autres

projets de parcs éoliens en mer d'ampleur industrielle exigeant donc que tous les publics soient traités avec équité, la nouveauté technologique de l'éolien flottant.

Il a été choisi de confier la présidence de ce débat public à une personne experte des démarches participatives, Sylvie Denis Dintilhac puis Etienne Ballan qui a présidé le débat public sur le projet, particulièrement conflictuel, de parc éolien dit « Dieppe Le Tréport ». L'équipe du débat a été composée de membres dotés d'une expérience des débats sur l'éolien -(Martine Bartolomei), une expérience des débats publics (Dominique de Lauzières), des connaisseurs de la participation (Mathias Bourrissoux et Arthur Launeau), ainsi qu'une experte des territoires et des paysages (Sophie Bertran de Balanda).

Dès la saisine initiale fin juillet 2020,

les Commissaires ont interrogé son calendrier. Compte tenu de l'impact potentiel des projets sur le tourisme, il était opportun que le débat se tienne une partie de l'été. La saisine était trop tardive pour que cela ait pu avoir lieu en 2020. Par ailleurs, le report des élections régionales en juin 2021 a conduit les responsables de projet à

demander en avril un report du lancement du débat après les élections.

## Un débat « bidon »?

L'organisation du débat public a été marquée par trois enjeux: l'accélération du calendrier, la sensibilité environnementale et la méconnaissance locale de ces projets.

L'accélération du calendrier de déploiement des parcs éo-

liens en mer Méditerranée a questionné la fiabilité de la parole de l'État. Les projets de fermes pilotes - au large de Leucate, Gruissan et du Golfe de Fos - avaient tous été présentés par l'État comme les préalables nécessaires à l'éventuel déploiement de parcs industriels. Or, l'annonce des projets de grande ampleur n'a pas attendu le retour d'expérience de ces premiers parcs. Se sont ajoutées de nombreuses interrogations sur l'engagement réel de l'État à tenir compte des conclusions de ce nouveau débat public à la suite de l'expérience de la convention citoyenne pour le climat. Le terme de « débat public bidon » fut souvent utilisé. Les conditions de confiance nécessaires à ce qu'un large public juge utile de participer à un débat public étaient difficiles à réunir.

Le questionnement de la transparence des données environnementales fut un sujet d'autant plus sensible que

la quasi-totalité des quatre zones d'études est classée en zone Natura 2000 ou intégrée dans les aires marines protégées. Ces questionnements, renforcés par la décision du tribunal administratif d'octobre 2020 jugeant illégale l'autorisation du projet d'éoliennes Provence Grand Large, ont amené la Commission à recommander au responsable de

## CHIFFRES DU DÉBAT

131 événements sur 112 jours de débat public ont été organisés par la CPDP en charge du débat public afin de toucher le grand public au-delà des parties prenantes

T3 MIIIONS de personnes ont pu avoir connaissance de ce projet grâce à la mobilisation de la presse par la CPDP

26133 visiteurs et visiteuses uniques du site internet

900 réponses aux questionnaires,

4000 commentaires sur les réseaux sociaux

2146 avis et contributions recueillis

3 8 1 9 personnes rencontrées dont 622 élèves et étudiant.e.s qui ont participé dans le cadre scolaire

projet, l'État, de demander à l'Autorité environnementale un cadrage préalable. L'État n'a pas donné suite à cette demande qui aurait permis au public de mieux identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux de ces projets.

Enfin, l'étude de contexte menée par la commission a révélé que ces projets de parcs éoliens en mer n'étaient pas connus localement par le grand public. Cette méconnaissance a exigé un large travail de médiatisation et de mobilisation pour toucher le grand public. Les modalités du débat public ont donc privilégié les partenariats avec les médias et relais locaux. Elles ont également reposé sur la multiplication de débats mobiles au plus près des lieux de vie qui ont permis d'aller à la rencontre de 1300 personnes.

## RÉSULTATS DU DÉBAT

## Des parcs éoliens, pourquoi ici et aujourd'hui?

La stratégie de mobilisation du grand public, en particulier grâce aux partenariats locaux et aux débats mobiles, a porté ses fruits. Les projets de parcs éoliens ont été portés sur la place publique. Le débat public a été largement celui du grand public au-delà des parties prenantes.

Ce débat a mobilisé les questionnements et arguments soulevés de façon récurrente par les projets de parcs éoliens en mer. L'opportunité de la transition énergétique fait consensus mais le débat demeure sur les moyens de l'atteindre. Il était très intéressant de constater que le débat opposait peu pro-éolien versus pro-nucléaire. Il a essentiellement porté sur la nécessité de débattre de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique avant de débattre des moyens de production. Ce thème de la sobriété a été beaucoup plus présent que dans les autres débats publics sur des projets de parcs éoliens en mer. De même, la contribution des parcs éoliens en mer a été une nouvelle fois questionnée. Ceci a conduit la CNDP à financer une expertise complémentaire sur le bilan carbone de l'éolien flottant.

Il faut également souligner la grande cohérence des arguments concernant la politique industrielle énergétique: les publics qui se sont exprimés aspirent à ce que ces projets restent sous maîtrise publique et contribuent à la citoyenneté énergétique. Qu'ils soient favorables ou défavorables à ces projets, les publics demandent que toutes les garanties soient apportées pour que les politiques publiques ne soient pas déterminées par les lobbys et que l'ensemble des aides publiques ne contribuent pas à des bénéfices privés,

plus encore étrangers. Ils aspirent à une politique industrielle et énergétique qui apporte les garanties de retombées positives en termes économiques et sociaux. La possibilité de donner un contenu local au projet a été largement évoquée dans le débat. De même, on constate comme pour les autres façades maritimes, une attente forte de planification à long terme de l'État pour le développement de l'éolien en mer Méditerranée. Les acteurs demandent de la visibilité, au-delà des échéances à 10 ans de la planification pluriannuelle de l'énergie, et avec plus de précision que les documents stratégiques de façade. À l'évidence, la planification est une condition du déploiement de l'éolien en mer à plus grande échelle.

Deux points s'imposent dans ce débat public et paraissent constituer des conditions de faisabilité de ces projets: la biodiversité et la justification du calendrier.

Compte tenu de ses caractéristiques écologiques et de leur fragilité, la Méditerranée cristallise les débats environnementaux. Le sujet s'est invité avec d'autant plus de force que le Gouvernement, au premier rang le Chef de l'État, a pris des engagements marqués concernant la Méditerranée au congrès de l'Union Internationale de Conservation de la Nature à Marseille le 3 septembre 2021, c'est-à-dire pendant le débat public. Ces engagements pour que la transition énergétique ne se fasse pas au détriment de la transition écologique, donc de la biodiversité, ont inévitablement suscité des interrogations du public sur ces projets de parcs éoliens. Or, l'absence d'informations environnementales suffisantes et le refus de demander un cadrage préalable à l'Autorité environnementale n'ont pas permis à l'État de répondre à une question récurrente: ces projets sont-ils compatibles avec l'exigence affichée de préservation de la biodiversité? Tous les débats publics sur des projets de parcs éoliens en mer se confrontent à cette même question et à cette même difficulté. En Méditerranée, il semble impossible de ne pas répondre à cette question préalablement à toute décision sur le développement de parcs éoliens industriels.

De fait, l'opportunité des échéances fixées par l'État pour accélérer le calendrier de ces projets a été soulevée. Une partie des publics a considéré qu'il aurait été opportun d'attendre les résultats des nouvelles recherches environnementales et de bénéficier d'un retour d'expérience sur les fermes pilotes. Ce questionnement fut d'autant plus vif que le débat a révélé une évolution rapide des technologies qui pourrait permettre, à terme, d'éloigner plus encore des côtes les parcs d'éoliennes flottantes.

Ces nombreux questionnements peuvent en partie expliquer qu'au terme de l'exercice de cartographie proposé au public, aucune zone ne s'impose avec évidence.

#### **16 JUILLET 2020**

Saisine de la CNDP

#### 29 JUILLET 2020

La CNDP décide d'organiser un débat public

## 2 SEPTEMBRE 2020

Sylvie Denis Dintilhac est désignée présidente de la CPDP

## 4 NOVEMBRE 2021

Mathias Bourrissoux, Dominique De Lauzières et Arthur Launeau sont désignés membres de la CPDP

## 2 DÉCEMBRE 2020

Martine Bartolomei et Sophie Bertran de Balanda sont désignées membres de la CPDP

### 5 MAI 2021

Etienne Ballan est désigne président de la CPDP

#### 5 MAI 2021

d'ouvrage, des modalités et du calendrier du débat par la CNDP

#### DU 12 JUILLET AU 31 OCTOBRE 2021

Débat public

#### 31 DÉCEMBRE 2021

Publication du bilan de la CNDP e du compte-rendu de la CPDP

#### 31 MARS 2022

Date maximale pour la réponse du maître d'ouvrage



Chantal Jouanno Présidente de la CNDP

La CNDP est une autorité administrative indépendante, crée en 1995, pour veiller au respect des droits à l'information et à la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et présentent de forts enjeux socio-économiques. La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité. Instance collégiale de 25 membres (élu.e.s, magistrat.e.s, représentant.e.s de la société civile organisée) sa diversité est une garantie d'indépendance et d'impartialité.

## LES VALEURS DE LA CNDP







égalité de traitement des opinions



neutralité



exigence



transparence



inclusion des publics

## D'un projet de parc à un choix de société

Au-delà des enseignements identiques à tous les autres débats publics sur des projets de parcs éoliens - insuffisance des données environnementales, garanties sur les retombées locales, exigence de planification - ce débat a révélé deux questionnements majeurs : comment garantir que la transition énergétique soit également une transition écologique? comment débattre de la transition énergétique sous tous ses aspects? Il est classique d'observer cette « élévation du débat » qui, partant d'un projet précis, s'élève pour poser des questionnements de valeurs et de politiques. S'il n'y a pas d'expression majeure d'hostilité radicale face à ces projets de parcs éoliens en mer, il y a une exigence de cohérence et de transparence des politiques publiques. Ne pas y donner suite condamnerait probablement à terme le développement de ce type d'énergie. Comment affirmer que les objectifs de transition écologique et énergétique sont également prioritaires, notamment en Méditerranée, et ne pas être en capacité d'apporter aux publics les informations qui permettent de le prouver concrètement? Le débat a profondément interrogé l'opportunité du déploiement de l'énergie éolienne dans le milieu spécifique de la Méditerranée.

De même que l'aspiration à un débat national programmatique sur les objectifs et modalités de la transition énergétique à moyen et long terme a probablement été alimentée par les annonces de l'État sur un nouveau développement de l'énergie nucléaire. Le débat national sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en 2018 interrogeait la politique énergétique dans le champ trop limité d'un outil de planification des investissements. Il ne pouvait donc débattre de tous les enjeux et aspects de la transition énergétique. La CNDP a recommandé le 1er décembre dernier que l'État organise un débat public national sur l'énergie nucléaire.

À l'évidence, ce débat ne peut que s'inscrire dans un débat programmatique plus large: quels sont les objectifs et conditions de la transition énergétique à moyen et long terme? L'énergie nucléaire est-elle nécessaire à cette transition? Si oui, sous quelles conditions? Quelle est la contribution possible de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et des différentes formes d'énergie à cette transition? Le débat est fondamentalement politique.

Il questionne nos modes de vie et choix de société. Il se doit donc d'être porté sur la place publique par les plus hautes instances décisionnaires. Toute personne, comme l'exige l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement, doit être mise en capacité d'y participer et de disposer de toutes les informations pour se faire sa propre opinion. C'est une haute ambition démocratique qui doit être mise dans ce futur débat public.